



Acte exécutoire

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 16/12/2016
Reçu par le représentant de l'Etat le 16/12/2016
Publié ou notifié le

Transmis au représentant de l'Etat le 16/12/2016
Reçu par le représentant de l'Etat le 16/12/2016
Publié ou notifié le

VILLE DE TOURS

ville de Tours

	2016		2017			
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE						
TARIFS DE VENTE DE L'EAU						
- consommateurs desservis par le réseau public de distribution de TOURS						
de 0 à 6 000 m3 /an	0,909	0,875	0,048	0,923	5,5%	
de 6 001 à 24 000 m3 / an	0,881	0,848	0,047	0,895	5,5%	
de 24 001 à 48 000 m3 / an	0,856	0,823	0,045	0,868	5,5%	
au delà de 48 000 m3 / an	0,829	0,798	0,044	0,842	5,5%	
- vente d'eau en gros aux communes limitrophes sollicitant un apport du réseau municipal, le m3	0,301	0,305	0,017	0,322	5,5%	
- redevance de prélèvement d'eau perçue au profit de l'Agence de l'Eau (Montant fixé par le Comité d'Administration de l'Agence de l'Eau et répercuté sur le m3 vendu sur l'année)	0,053	0,030	0,002	0,032	5,5%	
. la redevance soutien d'étiage prélevée au profit de l'Etablissement Public Loire	0,007	0,005		0,007	5,5%	
- vente d'eau brute destinée à des besoins industriels, en provenance du Cher - le m3	0,378	0,358	0,02	0,378	5,5%	
TARIFS PRIME FIXE						
La prime fixe comprend le droit d'accès au réseau, la location du compteur ainsi qu'une participation aux frais fixes liés à l'entretien des ouvrages de production et de distribution,						
Elle s'applique sur toute concession alimentée en eau, dès que l'usager et le compteur sont référencés, que le branchement soit ouvert ou fermé,						
Elle est perçue semestriellement et est facturée au moment de la relève pour six mois, puis au moment de la facture intermédiaire. Son montant est fonction du calibre du compteur, elle n'est ni fractionnable, ni remboursable :						
- en cas de mutation, le sortant n'est pas remboursé. En contrepartie, l'entrant n'est pas sollicité pour le semestre en cours.						
- en cas de création de concession ou reprise de concession abandonnée, la prime fixe est demandée dès l'arrivée du concessionnaire, quelle que soit la période à couvrir jusqu'à la prochaine facturation.						
Compteur Ø 12 et 15 mm	14,91	16,25	0,89	17,14	5,5%	
Compteur Ø 20 et 25 mm	20,32	22,15	1,22	23,37	5,5%	
Compteur Ø 30 et 35 mm	33,2	36,19	1,99	38,18	5,5%	
Compteur Ø 40 mm	53,51	58,33	3,21	61,54	5,5%	
Compteur Ø 50 mm	84,66	92,29	5,08	97,36	5,5%	
Compteur Ø 60 et 65 mm	104,3	113,69	6,25	119,94	5,5%	
Compteur Ø 80 mm	166,61	181,61	9,99	191,60	5,5%	
Compteur Ø 100 mm	227,58	248,08	13,64	261,72	5,5%	
Compteur Ø 150 mm	321,04	349,95	19,25	369,19	5,5%	
Compteur Ø 200 mm	372,5	406,04	22,33	428,37	5,5%	
Compteurs à usage industriel						
Ø 50 x 15 mm	98,89	107,79	5,93	113,72	5,5%	
Ø 60 x 15 et 60 x 20 mm	119,22	129,95	7,15	137,10	5,5%	
Ø 80 x 15 et 80 x 20 mm	181,51	197,86	10,88	208,74	5,5%	
Ø 100 x 20 mm	247,88	270,20	14,86	285,07	5,5%	
Ø 150 x 40 mm	373,87	407,54	22,41	429,95	5,5%	
DEPLACEMENT D'UN AGENT DU SERVICE DES EAUX						
1) prestation de service pour déplacement d'un agent du service des Eaux, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :						
- fermeture et réouverture immédiate du branchement						
- fermeture du branchement						
- ouverture du branchement						
- relève d'index avec dépose du compteur, sur rendez-vous						
- contrôle des ouvrages de prélèvement, de récupération d'eau de pluie et des installations privatives de distribution d'eau potable.						

La prestation de service sera facturée à l'abonné demandeur. En cas d'intervention à la demande conjointe de l'ancien et du nouvel abonné, la redevance sera due par l'ancien abonné					
La taxe pour réouverture de branchement fermé pour défaut de paiement est fixée forfaitairement au double de la prestation de service.					
a) pendant les horaires de service	38,00	36,42	7,28	43,70	20%
b) en dehors des horaires de service	86,52	82,92	16,58	99,50	20%
2) prestation de service pour déplacement d'un agent du Service des Eaux, pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans dépose du compteur	18,54	17,77	3,55	21,32	20%
Les valeurs TTC sont données à titre indicatif, les taux en vigueur s'appliquent.					
A ces tarifs, ils convient d'ajouter :					
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
La redevance assainissement est due par les usagers desservis par le réseau d'assainissement eaux usées. Son tarif est fixé par la Communauté d'Agglomération de Tour(s)plus et les sommes encaissées par la Ville lui sont reversées.					
ORGANISMES PUBLICS D'ETAT					
Les montants perçus au titre des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte, dont les taux sont votés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sont reversés à cette dernière, qui les redistribue sous forme d'aides aux différents acteurs de l'Eau, notamment pour aider les communes au financement des travaux pour préserver la qualité et la quantité des ressources en eau					
ETALONNAGE DES COMPTEURS D'EAU					
Contrôle COFRAC deux points réglementaires triplés					
Compteur diamètre 15 mm	409,55	410,00	82,00	492,00	20%
Compteur diamètre 20 mm	409,55	410,00	82,00	492,00	20%
Compteur diamètre 25, 30, 35 mm	512,50	520,00	104,00	624,00	20%
Compteur diamètre 40mm	525,95	530,00	106,00	636,00	20%
Compteur diamètre 50 mm	746,15	750,00	150,00	900,00	20%
Compteur diamètre 60 ou 65 mm	746,15	750,00	150,00	900,00	20%
Compteur diamètre 80 mm	764,30	770,00	154,00	924,00	20%
Compteur diamètre 100 mm	878,50	880,00	176,00	1056,00	20%
Compteur diamètre 150 mm	878,50	880,00	176,00	1056,00	20%
Les recettes seront constatées					
70111 T90 Produit vente de l'Eau abonnés					
70123 T90 Redevance prélèvements abonnés					
701241 T90 Redevance pollution domestique abonnés					
704 T90 Travaux pour le compte de particuliers ou d'Etablissements Publics					
706121 T90 Redevance pour modernisation des réseaux de collecte - abonnés					
7064 T90 Prime fixe					
7068 T90 Prestation de service					
701111 T90 Produit vente de l'Eau Ville					
701231 T90 Redevance prélèvement Ville					
7012411 T90 Redevance pollution domestique Ville					
7061211 T90 Redevance pour modernisation des réseaux de collecte - Ville					
70128 T90 Redevance soutien d'étiage abonnés					
701281T90 Redevance soutien d'étiage Ville					